

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2006

	P	A	R		P	A	R
MAGALI FRANCOU-CARRON (MAIRE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
LUC REYNIER (1 ^{ER} ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GÉRARD CARDIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GASPARD PASDRMADJIAN (2ÈME ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ARSÈNE DUBOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NICOLE BOULANGER (3ÈME ADJOINT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PATRICIA CELCE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
JEAN-MARIE GONSOLIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FRANCK GARAUD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RODOLPHE MASSE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JEAN-PIERRE PELLISSIER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1/ Révision simplifiée du POS, projet Royans Charpente

Par délibération en date du 20 mai 2006, le Conseil Municipal a mandaté Mme le Maire pour procéder à la mise en œuvre de la révision simplifiée du POS afin de permettre l'installation de la société Royans Charpente sur la ZA des Chaux.

Le bilan de la concertation préalable a montré qu'aucune remarque n'avait été formulée sur ce projet de révision du POS. L'enquête d'utilité publique aura donc lieu du 15 janvier au 17 février 2007. Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Corps de 9h à 12h les 19 & 26 janvier, et le 17 février 2007. Le rapport sera transmis à la Mairie de Corps au plus tard le 17 mars, où il sera consultable. Un avis public faisant connaître l'ouverture de l'enquête va paraître dans le Dauphiné Libéré et les Affiches de Grenoble.

2/ Personnel

Madame le Maire, en accord avec l'adjoint chargé des travaux, présente une note redéfinissant les responsabilités (non exhaustives) des employés techniques à partir du 1^{er} janvier. Le Maire rappelle l'obligation de tous les employés communaux de remplir les fiches d'activité, qui seules conditionneront l'autorisation de récupération. Les heures supplémentaires doivent obligatoirement être autorisées par délibération.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'abroger les arrêtés du 17 avril 1992 concernant l'attribution des heures supplémentaires. En contrepartie, il est décidé de faire bénéficier les agents concernés de l'IAT (Indemnité d'administration et de technicité), et de l'IHTS (indemnités horaires pour travaux supplémentaires) à partir du 1^{er} janvier 2007.

(P Celce ne prend pas part au vote sur l'IHTS).

3/ Urbanisme

- dossier K9014 : André Durupt, demande de travaux exempt de permis de construire pour l'installation d'une clôture et d'un barbecue. Accord du conseil.
- dossier K1005 : Stéphane Gaillot, demande de permis de construire aux Beaumets. Refus du conseil, du fait des réflexions en cours sur le projet d'aménagement du secteur.

4/ DM5 – BP2006

Nicole Boulanger présente différentes décisions modificatives sur le BP2006. Accord du conseil.

5/ Aménagement centre village : subvention CDRA

Suite au projet d'aménagement des parkings du village, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge le Maire de demander une subvention au CDRA sur la chapitre d'appui à la requalification des villages et à la restructuration des bourgs.

6/ Questions diverses

- courrier de Pierre Vabre sur la fixation des prix de l'eau. Il indique s'être renseigné en préfecture sur la légalité ou pas du mode de calcul, qui est conditionnée à l'égalité des usagers devant le service public. Madame le Maire confirme que l'égalité des usagers est bien respectée à Corps.
- Courrier de la gendarmerie demandant une modification du système de dalle chauffante à la gendarmerie. Gaspard Pasdrmadjian et Arsène Dubois seront chargés du dossier (état des lieux, solutions à apporter...)
- Courrier de André Tournon : malgré la demande de la Mairie de faire enlever le barrière de son voisin, celui-ci ne l'a pas fait. Les dispositions nécessaires seront prises par Mme le Maire.
- Tarifs 2007 : un certain nombre de tarifs doivent être revus pour l'année 2007. Le loyer de l'ancienne cure sera passé à 115€, les terrasses passent à 7€ le m², l'emplacement du marché passe à 0,6€ le mètre linéaire, le tarif de la garderie à 0,9€, les autres tarifs restent inchangés.
- Dossier de la DDE pour la sécurisation de l'entrée du village. Une réunion spécifique sera faite sur le sujet.
- Devis pour le réaménagement du réservoir du Coin (7130,77€TTC). Après en avoir délibéré, le Conseil charge le Maire de demander une subvention la plus élevée possible au Conseil Général pour prévoir ces travaux en 2007.
- Devis pour travaux de la pompe de la station d'épuration sous le village de vacances (1074,76€TTC). Accord du conseil.
- Mme le Maire demande au Conseil d'adopter les nouveaux statuts du SE38. Accord du conseil.